

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

### Procès-Verbal N°24 Réunion du 27 mars 2025

---

**Président** : M. Patrick AMESLON

---

**Présent** : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Rhida DJAFFAL

---

#### **ENVOI DE COURRIELS :**

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : [secretariat@cotedazur.fff.fr](mailto:secretariat@cotedazur.fff.fr)
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : [championnats@cotedazur.fff.fr](mailto:championnats@cotedazur.fff.fr)

#### **ENVOI DES RECTIFICATIFS**

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

### **Match Reporté :**

Compte tenu de la programmation du match de Ligue 1 ce samedi à 21h au stade Louis II : AS MONACO / OGC NICE, et suite à la demande de l'adjoint aux sports de la ville de Cap d'Ail, la commission décide pour des raisons de sécurité de reporter la rencontre de la catégorie U14 D1 match N° 29979411 : US CAP D'AIL 1 / USMN 1 initialement prévue à 18h00 au stade Cap d'Ail. Cette dernière est reportée au 13 avril. Elle se déroulera le 02 avril à 15H suite aux accords des clubs concernés.

### **FINALES DES CHAMPIONNATS A 11 :**

Suite au mail de la mairie de Pegomas, la commission enregistre et valide leur candidature pour l'organisation des finales des championnats à 11 qui se dérouleront le 15 juin prochain.

Ci-dessous le programme des rencontres :

### **Dimanche 15 juin 2025 :**

9h00	Finale U14 D2	Stage Gaston Marchive 1
9H00	Finale U14 D3	Stade Gaston Marchive 2
11h30	Finale U15 D2	Stage Gaston Marchive 1
11h30	Finale U15 D3	Stade Gaston Marchive 2
14h30	Finale Seniors D5	Stage Gaston Marchive 1
14h30	Finale U16 D2	Stade Gaston Marchive 2
17h00	Finale Seniors D4	Stage Gaston Marchive 1
17h00	Finale Seniors D3	Stade Gaston Marchive 2

### **HOMOLOGATIONS RENCONTRES DU 22/02/2025**

- U17 D1 : ESSNN /ASCC FOOT (29157679) [OPT] 0P/3

### **HOMOLOGATIONS RENCONTRES DU 01/03/2025**

- U16 D2 : ASCC FOOT / AS FONTONNE (29942158) 3/0P [opt]

### **HOMOLOGATIONS RENCONTRES DU 02/03/2025**

- U18 BRASSAGE : AOTL / GJO ANTIBES (29157465) [OPT] 0P/3

**Le Président de séance :**  
**M. Patrick AMESLON**

**Le Secrétaire de séance :**  
**M. Jean Louis REBAUDO**